

Compte-rendu du conseil d'école du 5 novembre 2015

Membres présents :

L'école: Mme DEMULE, directrice, CM1/CM2; Madame ALESSI, CE1/CE2; Mme MEYER GS/CP ;
Mme GUILLAUD, maternelle

Les parents élus: Mme DUCROS, M. BENTAYBI, Mme LACASTRE, Mme STAMBOULI

La mairie : M. CARON, 1^{er} adjoint ; Mme MENDOUSSE, chargée des affaires scolaires.

DDEN : M. TROPEL

REGLEMENT INTERIEUR

La lecture du règlement intérieur et de la charte informatique est faite par la directrice.

Le règlement a été adopté à l'unanimité.

Il est rappelé que ce règlement ainsi que cette charte doivent être **impérativement signés par chaque famille**.

Un parent, suite à la lecture de la charte, demande si un contrôle parental est installé sur les ordinateurs.

Réponse : Les élèves ne sont pas lancés librement sur une recherche internet, ils suivent des liens créés par les enseignantes pour le moments, donc le risque est réduit. Mais l'équipe enseignante se charge de vérifier au plus vite et se renseigne auprès de leur animateur informatique de la marche à suivre si nécessaire.

EFFECTIF ET ORGANISATION DES CLASSES

Il y a 95 enfants inscrits à l'école :

15 PS	14 CP	11 CM1
10 MS	14 CE1	11 CM2
8 GS	12 CE2	

classe maternelle: 25 élèves

CE1-CE2: 26 élèves

GS-CP: 22 élèves

CM1-CM2: 22 élèves

Atsem : Une semaine sur deux, lorsque Mélissa Vincent, atsem stagiaire, est présente dans l'école, une atsem passera en classe de GS-CP après la récréation du matin.

APC, RASED ET PROJETS D'ECOLE

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles sont proposées par les enseignants **en réponse à des besoins**:

→ **Une aide aux élèves** de l'école élémentaire visant à prévenir ou traiter des difficultés d'apprentissage. Un accompagnement complémentaire des enfants de l'école maternelle en réponse à leurs besoins.

→ **Une aide au travail personnel** : apprendre à mémoriser, à rechercher, apprendre à gérer ses outils, à s'organiser, ... (méthodologie)

→ **Une activité prévue par le projet d'école**. Ce temps supplémentaire permet de contribuer aux apprentissages dans divers domaines : des activités artistiques et culturelles, des activités linguistiques et langagières, des activités sportives.

Les APC ont lieu le jeudi de 16h à 17h. Celles-ci ne sont pas obligatoires et restent soumises à l'autorisation des parents.

En période 1 :

CM2 : informatique (numérisation du livre géant *Un instant sur la Terre*, créé l'an dernier par l'école.

CM1 : fluidité de lecture

CE1/CP : jeux de société et ordinateurs pour présenter les ateliers autonomes de la classe.

En période 2 :

CM2 : grammaire

CM1 : technique opératoire de la multiplication.

CE1/CE2 : fluidité de lecture

CP : aide personnalisée selon les besoins de chacun des élèves inscrits.

Le RASED est le réseau d'aide aux enfants en difficulté. Il se trouve à l'école du Grand Lemps et est constitué d'une psychologue scolaire, Mme Caillat, et d'une maîtresse E, Mme Tuboeuf (aide aux élèves en difficulté).

Le PPRE (projets personnels de réussite éducative) est un contrat que l'on passe avec l'enfant en difficulté et avec sa famille, qui cible des objectifs simples de progrès, pour que l'élève avance dans les apprentissages au mieux, compte tenu des difficultés qu'il rencontre.

Il y a actuellement 9 PPRE dans l'école.

Nous avons aussi 2 AVS (auxiliaire de vie scolaire) pour 5 enfants de l'école. Elles les assistent dans le travail, pendant le temps de classe.

Le projet d'école 2014-2018 :

AXE 1 : Améliorer l'orthographe lexicale et grammaticale.

AXE 2 : Accéder au patrimoine culturel que représentent les diverses activités physiques.

Diversifier les parcours artistiques des élèves. Développer l'intégrité et les valeurs morales et sociales des élèves (coopération, autonomie, projet collectif)

AXE 3 : Rendre plus efficaces les PPRE. Simplifier les compétences ciblées.

AXE 4 : Intégrer les familles dans les actions du projet d'école. Rencontres culturelles/sportives, sorties scolaires.

Cette année, l'école travaille sur le thème des arbres, fédérant les enfants de toute l'école autour d'un projet pédagogique : La création d'une fresque sous le porche en lien avec le nouveau nom de l'école. Ce projet est ciblé maternelle et CP mais les plus grands interviendront également.

A partir de janvier, la maternelle et les CP entreprennent également un projet danse folklorique. Ils apprendront ensuite les danses aux CE et CM avec l'objectif de vous proposer un bal folklorique pour la fête d'été.

Les élèves de maternelle et CP pour poursuivre le travail de l'an dernier sur le milieu proche (la montagne) iront au muséum d'histoire naturelle et feront également une randonnée à dos d'ânes, en Chartreuse.

Les CE et CM ont un projet théâtre qui aboutira à une représentation pour les parents de ces 2 classes.

Les CM ont eu le plaisir de participer dès ce début d'année au projet « vivre le paysage en attelage » à travers lequel ils ont appris à décrire un paysage et à comprendre le paysage local ainsi que l'architecture locale.

Un séjour scolaire est prévu cette année pour les élèves de CE et CM à Saint Andéol. Les élèves feront de l'escalade, du tir à l'arc et de la course d'orientation, afin de poursuivre le travail sur les sports coopératifs.

SUBVENTIONS DE LA MAIRIE ET LOCAUX DE L'ECOLE

La mairie accorde un budget total de 10 000€ réparti ainsi:
60€/élève est accordé dans chaque classe (manuels fourniture...) et le reste du budget permet d'acheter du matériel collectif (EPS, art visuel, papier...)

Les enseignantes ont conservé cette année de l'argent pour acheter 2 ou 3 ordinateurs en plus (pour la maternelle). Un devis est en cours.
La mairie a validé un contrat de maintenance informatique pour l'école, qui sera assuré par la société Synésis.
Il est précisé que les entrées de piscine et le car sont financés à part, également par la mairie. 500€ permettent aussi à Noël, de financer un cadeau aux enfants.

Cet été, des travaux de rénovation ont été menés :

- Grâce à la nouvelle toiture, l'invasion annuelle de mouches en CE1-CE2 n'a pas eu lieu. Cela résout un problème sanitaire important.
- Une 2^e porte de sortie a été créée dans les classes de l'étage en prévention d'incendie.
- Un lavabo double dans la classe des CM a été installé. Les élèves peuvent désormais se laver les mains à l'eau chaude.
- Un grand placard dans le couloir de l'étage a été installé pour ranger le matériel d'art. Cela a permis de vider la salle de motricité qui peut être désormais exploitée sans dangers.

Les enseignantes demandent à ce qu'un lavabo double avec eau chaude soit aussi installée dans la classe des CE.

QUESTIONS DIVERSES DES PARENTS

Suite à l'accident de son fils l'an dernier pendant la pause méridienne, une maman demande si un protocole de sécurisation a été mis en place suite aux travaux de cet été.

Suite aux travaux de rénovation de la toiture et à l'ouverture des portes des classes de l'étage, la mairie a fait intervenir une société de nettoyage, ainsi que le personnel communal afin que l'accueil des élèves se fasse en toute sécurité.

Il est rappelé que légalement le directeur d'une école est tenu d'informer la mairie s'il constate un danger apparent dans l'enceinte de l'école. La mairie quant à elle, fait intervenir chaque année une société qui vérifie les équipements : aire de jeu extérieure, alarme, extincteurs.

Depuis l'accident, les enseignantes de leur côté, ont décidé de faire chaque semaine le tour de la cour de récréation, afin de constater d'éventuels dangers pour en avertir la mairie.

L'équipe enseignante et la mairie ont conjointement réfléchi à la rénovation de la cour, qui sera réalisée dès que le budget le permettra.

Est-il possible que le cahier de vie des élèves de maternelle passent dans les cartables chaque weekend ?

Il est prévu qu'il passe désormais tous les 15 jours.

2 mamans de CP trouvent qu'il y a trop de devoirs le soir.

La lecture quotidienne en CP est très importante et préparée en classe. Les leçons, mots et poésies à mémoriser sont données bien à l'avance. Il n'y a pas trop de devoirs donnés, par contre, si les parents rencontrent des difficultés à la maison, l'enseignante se tient à leur disposition pour les aider et en discuter. Il faut se rencontrer pour en discuter, cette question des leçons doit être abordée directement avec l'enseignante par le biais d'un rendez-vous.

Il a été rappelé en réunion de rentrée que le temps consacré aux leçons ne doit pas excéder 20 min et ne doit pas être un moment de conflit avec l'enfant.

Il a été soulevé le problème d'accidents de bouteilles d'eau dans le sac.

C'est effectivement un problème. Les enseignantes avaient proposé en début d'année de mettre la bouteille dans un sac plastique épais dans le cartable. Si cela ne suffit pas, aucune obligation n'est faite d'avoir une bouteille. Les enfants ont la possibilité de boire à chaque récréation, et au retour d'EPS, ce qui peut suffir.

Concernant les TAP, l'activité multisports manque de précision.

Il faudrait qu'un planning soit donné aux parents afin qu'ils sachent à l'avance si cela intéresse leur enfant ou non. La mairie en informe Eddy.

Fin du conseil : 20h

à Bévenais, le 5 novembre 2015

La directrice
Mme Démule

La secrétaire de séance
Mme Alessi